



L'ARS ÎLE-DE-FRANCE, À VOS CÔTÉS



LISTER VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS AU SEIN DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE

L'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France s'incarne dans chaque département par une Délégation départementale qui décline et adapte la stratégie régionale de l'Agence aux réalités locales. Cette Délégation est votre interlocutrice privilégiée. Elle travaille en étroite relation avec le préfet de votre département et les services de l'Etat, ainsi qu'avec les professionnels et structures de santé du territoire. Elle accompagne les acteurs locaux dans le développement de leurs projets et gère notamment une partie des crédits du fonds d'intervention régional (FIR).

ASSOCIER LES ÉLUS À LA POLITIQUE DE SANTÉ RÉGIONALE

La santé est au cœur des réflexions et de l'action des élus locaux. Les ARS sont là pour construire avec eux des solutions pour leurs administrés, en matière d'accès aux soins (aides à l'installation des professionnels de santé, permanence des soins ambulatoires), de prévention (vaccination, santé mentale) ou encore d'accompagnement de la perte d'autonomie.

En Île-de-France, l'ARS a décidé fin 2024 de flécher une enveloppe financière au niveau départemental, représentant 30 M€ à l'échelle de la région. Cette enveloppe permettra d'intervenir au plus près des besoins des territoires, sur des priorités déterminées par les Délégations départementales avec les acteurs locaux. Ce mouvement s'accompagne d'un renforcement des conseils territoriaux de santé (CTS), instances de démocratie locale en santé dont les élus sont partie intégrante.

NOS PRIORITÉS D'ACTION

Protéger la santé des habitants

- Actions de prévention et de promotion de la santé, accompagnement des publics vulnérables
- Protection contre les risques environnementaux
- Prévention des risques sanitaires et gestion des alertes et crises
- Gestion des réclamations et signalements (événements indésirables graves, maltraitance)

Organiser l'offre sanitaire et médico-sociale

- Autoriser et financer les établissements sanitaires (hôpitaux, cliniques) et médico-sociaux (EHPAD, établissements et services pour personnes en situation de handicap)
- Organisation de l'accès aux soins : premier recours, gestion des urgences et des soins non-programmés, coopérations ville-hôpital
- Soutien à la présence médicale avec des aides à l'installation et à l'investissement des professionnels de santé, le développement de l'exercice pluriprofessionnel
- Développement de solutions d'accueil et d'accompagnement pour personnes âgées et personnes en situation de handicap





(95)





VOS CONTACTS À LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU VAL-D'OISE



DIRECTION	
Directrice	Laureen JALLAMION
Directeur adjoint	Pierre MARECHAL
Secrétariat	ars-dd95-delegue-departemental@ars.sante.fr

DÉPARTEMENT VILLE HÔPITAL

Aides à l'installation des professionnels de santé, accès aux soins, établissements de santé (hôpitaux et cliniques), centres de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, urgences, e-santé

Responsable	Adeline CARET
Service	ars-dd95-ambulatoire@ars.sante.fr

DÉPARTEMENT SANTÉ ENVIRONNEMENT

Sites et sols pollués, lutte contre l'habitat indigne, contrôle sanitaire des eaux de baignade ou de consommation, lutte antivectorielle, surveillance du plomb

Responsable	Judicaël LAPORTE
Service	ars-dd95-se@ars.sante.fr

DÉPARTEMENT PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Campagnes de vaccination, sport santé, santé des femmes, santé des jeunes, santé sexuelle, périnatalité, contrats locaux de santé, santé des personnes en situation de grande précarité, lutte contre les addictions

Responsable	Diane PIRES
Service	ars-dd95-pps@ars.sante.fr

DÉPARTEMENT AUTONOMIE

Accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées (EHPAD), contrôle des établissements médico-sociaux, école inclusive

Responsable	Thibault LE DROGO
Service	ars-dd95-etab-medico-soc@ars.sante.fr

16 avenue des Béguines 95800 Cergy Tél. 01 34 41 14 00

Retrouvez ces informations sur : iledefrance.ars.sante.fr/nos-delegations-departementales







